



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Session Ordinaire du 15 SEPTEMBRE 2022

Délibération affichée

Le 28 SEP. 2022

Effectif du Conseil : 33

Présents : 24

Absents et Excusé(es) : 04

Procuration(s) : 05

N° d'ordre : 39/2022

Domaine d'intervention : 9.1/ Autres domaines de compétences des Communes

Envoyé en préfecture le 26/09/2022
Reçu en préfecture le 26/09/2022
Affiché le 28 SEP. 2022
ID : 971-219711058-20220915-392022-DE

L'an deux mil vingt-deux et le jeudi quinze du mois de septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du 08 septembre, s'est réuni dans la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le huit septembre 2022.

PRESENTS : M. ATALLAH André, Maire ; - M. GUILLAUME Bernard, Ier Adjoint ; - M. RUART Alex, 3^{ème} Adjoint ; - M. BOYAU Alex, 5^{ème} Adjoint ; Mme PAISLEY Yanetti, 6^{ème} Adjoint- M. GENDREY Roland, 7^{ème} Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LESTIN Léna ; - M. TABAR Patrice ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; M. PERAIN Franck ; Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - Mme LACROIX Jénia- ; M. REJON Philippe ; Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; M. BROLIRON Jean-François ; - Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ISSA) ; Mme LYSIMAQUE Maguy (procuration donnée à M. CARRIERE Pierre), -Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddly (procuration donnée à M. FARIAL Harold) - Conseillers Municipaux.

ABSENTS : Mme LAQUITAINE Liliane ; M. GEOFFROY Luidji ; - Mme. GUILLAUME Myriam ; - Mme. MONGE Dunia ; - Conseillers Municipaux.

Les 24 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme PAISLEY Yanetti, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

<p align="center">DELIBERATION AUTORISANT LE PROJET DE CREATION D'UN TERRAIN PADEL ET DE TOUCH TENNIS POUR LE TENNIS CLUB DE BASSE-TERRE AU TITRE DE L'APPEL A PROJET DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT : « 5000 EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE A L'HORIZON 2024 »</p>

EXPOSE DES MOTIFS



Monsieur le Maire informe que pour faire suite à la note de cadrage en date du 22 décembre 2021 du Directeur Général du Sport de l'Agence Nationale du Sport relative à l'appel à projet « 5000 équipements de proximité à l'horizon 2024 », la Ville de Basse-Terre propriétaire des lieux, a donc présenté le projet de « Création d'un terrain Padel et de Touch Tennis pour le compte de l'association gestionnaire, le Tennis Club de Basse-Terre.

Cette activité Tennis très peu développée sur la Région du Sud Basse-Terre constitue un enjeu majeur pour la nouvelle équipe dirigeante en place depuis juillet 2021 car elle entend rénover et faire évoluer les infrastructures du Club afin de renforcer son attractivité et pérenniser ses installations.

A cet égard, la Ville de Basse-Terre a sollicité une subvention de 81 270 € pour mener à bien ce projet conformément au plan de financement ci-après :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer sur la mise en place de ce projet conformément au plan de financement ci-après :

Plan de financement

DEPENSES	MONTANT €	RESSOURCES	MONTANT €
Création d'un terrain Touch tennis 24mx9,50m	25 570,00	Agence Nationale du Sport (ANS)	81 270,00
Terrain Padel 22mx12m	55 700,00		
TOTAL	81 270,00	TOTAL	81 270,00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer:

DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la note de cadrage en date du 22 décembre 2021 du Directeur Général du Sport de l'Agence Nationale du Sport relative à l'appel à projet « 5000 équipements de proximité à l'horizon 2024.

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

APRÈS en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

SOIT 29 VOIX POUR, DONT 05 PROCURATIONS

Mme PETRO Sonia, 2^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ATALLAH André) ; Mme RODES Brigitte, 4^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; Mme OTTO Julie, 8^{ème} Adjoint (procuration donnée à M. ISSA) ; Mme LYSIMAQUE Maguy (procuration donnée à Mme CARRIERE Pierre), -Mme NIRELLEP-MONTLOUIS Maddly (procuration donnée à M. FARIAL Harold) - Conseillers Municipaux

ARTICLE 1 : D'AUTORISER le projet de « Création d'un terrain PADEL et d'un terrain TOUCH TENNIS pour le Tennis Club de Basse-Terre et le plan de financement tel que présenté à l'exposé des motifs visés ci-dessus.



ARTICLE 2 : D'APPROUVER le plan de financement tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT €	RESSOURCES	MONTANT €
Création d'un terrain Touch tennis 24mx9,50m	25 570,00	Agence Nationale du Sport (ANS)	81 270,00
Terrain Padel 22mx12m	55 700,00		
TOTAL	81 270,00	TOTAL	81 270,00

ARTICLE 3 : DE DONNER tous pouvoirs au Maire pour mener ce projet à son terme.

ARTICLE 4 : DE DIRE que la présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour expédition conforme au registre des Délibérations.

Certifiée exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le
L'affichage et/ou la publication le
Et/ou la notification le
Fait à Basse-Terre le
Le Maire

Basse-Terre, le 20 Septembre 2022

André ATALLAH



Le Maire
André ATALLAH



